

Frelon asiatique : piéger ou ne pas piéger ce printemps 2019 ?

Communiqué du 26.03.2019

Avec la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours, les fondatrices de frelon asiatique se remettent en activité à la recherche d'un site propice à la création du nid primaire. Une observation a d'ailleurs été faite le 19 mars près d'Ostende.

Vous avez peut-être l'intention de placer des pièges pour tenter de capturer les fondatrices et espérer ainsi réduire le nombre de nids dans l'environnement. Il est utile de rappeler que ce piégeage de printemps peut avoir un impact dommageable sur d'autres espèces notamment des fondatrices de plusieurs espèces de bourdons, en ce compris des espèces rares et protégées. Par exemple, un piège à noyade comme le VespaCatch de Veto Pharma est capable de capturer jusqu'à 70 individus de bourdons en moins de 4 semaines. Il est donc fortement recommandé de ne pas utiliser de piège à noyade, quel que soit le mélange attractif, car aucun des mélanges testés à ce jour ne s'est avéré spécifique au frelon asiatique (Figure 1).



Figure 1 – Captures de pièges à noyade non sélectifs.

Vu ce problème de sélectivité, le CRA-W va tester cette année dans le cadre de Bee Wallonie des pièges à sec comme le Red trap[®] ou le Belgian trap[®] (Figure 2). Ces pièges devraient être plus sélectifs en permettant aux espèces non ciblées de s'en échapper. Si vous décidez d'utiliser ce type de piège dont la sélectivité n'est pas encore connue, il est important de le relever si possible quotidiennement afin de libérer les espèces non ciblées qui auraient été capturées. Il faut être aussi attentif à l'attractif utilisé qui doit être disposé de telle façon qu'il évite toute noyade des insectes visitant le piège. Dans ce but, vous pouvez tout simplement verser l'attractif dans une barquette munie d'une éponge (Figure 3). L'attractif testé par le CRA-W sera composé de 250 ml grenadine, 230 ml d'eau et 20 ml de vinaigre.

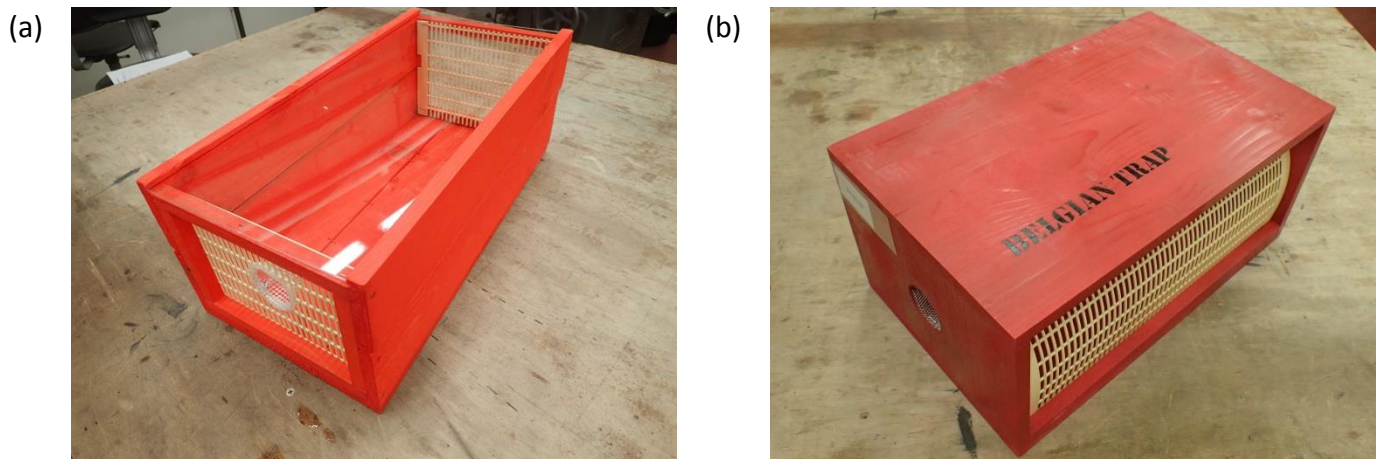


Figure 2 – Pièges à sec testés en 2019 : (a) Red trap, (b) Belgian trap.



Figure 3 - Dispositif de distribution de l'attractif liquide.

Il est bon de rappeler les conseils suivants :

- le piégeage de printemps ne se justifie que dans les zones où des frelons asiatiques ont été déjà observés en 2018 (Figure 4) ;
- il doit être limité dans le temps à quelques semaines et s'arrêter à la mi-mai ;
- les pièges à noyade non sélectifs doivent être proscrits ;
- les pièges doivent être préférentiellement installés dans des zones fleuries et à l'écart des ruchers pour éviter d'attirer les frelons asiatiques vers ceux-ci.

Toute observation de frelon asiatique ou de nid primaire/secondaire doit être signalée via le site de la DGARNE :

<http://biodiversite.wallonie.be/frelon> (onglet 'observations')

Quant aux autres captures issues de ce piégeage printanier, ces observations nous intéressent et peuvent être communiquées via le formulaire en ligne :

<http://survey.cra.wallonie.be/index.php/621617/lang-fr>

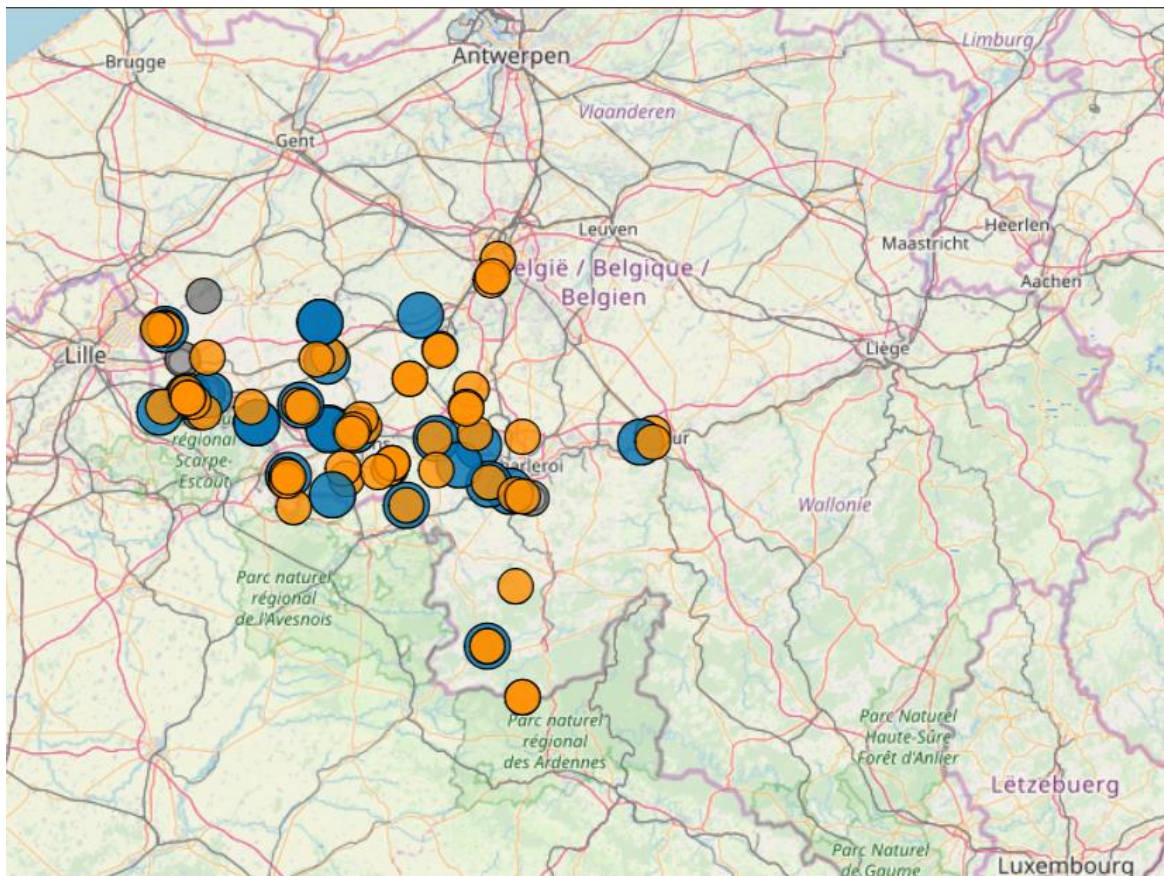


Figure 4 - Localisation des observations d'individu(s) de frelon asiatique en jaune et des nids neutralisés en bleu en Wallonie en 2018. Carte interactive disponible

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

En conclusion, il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité du piégeage printanier et sur la sélectivité des pièges à sec. Cette année de test permettra de statuer sur l'attractivité de ces derniers à l'égard des fondatrices et leur sélectivité à l'égard des espèces non ciblées. Nous reviendrons vers vous à la fin du printemps pour vous informer des résultats obtenus et vous fournir des conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour la protection des ruchers.